

Justificatif généré le 24/06/2022

Support de parution :



Date de parution :

24/06/2022

Département de publication :

(75) Paris

URL de l'annonce :

<https://www.actu-juridique.fr/?p=301554>

N° d'annonce :

613619

BNP PARIBAS PERSPECTIVES

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 1 Boulevard Haussmann 75009 PARIS

343 040 291 R.C.S. Paris

Assemblée Générale Ordinaire

du 11 juillet 2022

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) BNP PARIBAS PERSPECTIVES sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le **11 juillet 2022 à 10h** au 14 rue Bergère _ 75009 Paris, en vue de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice social clos à fin mars 2022
- Approbation des comptes annuels l'exercice social clos à fin mars 2022 – Affectation et répartition des sommes distribuables
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce
- Echéance des mandats de cinq Administrateurs – Décisions concernant ces mandats
- Nomination d'un nouvel Administrateur (M. M. HERSKOVICH)
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à cette Assemblée ou de s'y faire représenter par un mandataire actionnaire et membre de cette Assemblée ou par son conjoint, ou de voter par correspondance.

Conformément à l'article R. 225-10-28 du Code de commerce, le droit de participer pour tout actionnaire à l'Assemblée ou de s'y faire représenter est subordonné à l'enregistrement

comptable de ses titres soit en son nom soit au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société (ou de son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenu par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de commerce, en annexe :

- du formulaire de vote à distance ;
- de la procuration de vote ;
- de la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

A compter de la publication du présent avis, les actionnaires désirant donner pouvoir ou voter à distance peuvent se procurer le formulaire de pouvoir et/ou de vote auprès de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Services aux Emetteurs, Les Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère 93761 PANTIN Cedex ; la demande doit parvenir à l'adresse précitée six jours au moins avant la date de la réunion. Les votes à distances ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à la SICAV BNP PARIBAS PERSPECTIVES, deux jours ouvrés au moins avant la réunion de l'Assemblée générale, accompagnés, le cas échéant, d'une attestation établie par le dépositaire de ces actions justifiant de leur enregistrement comptable.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

Au titre de l'Assemblée générale ordinaire, le bilan, le compte de résultats et la composition des actifs de la société au 31 mars 2022 (lesquels sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris) sont tenus à la disposition des actionnaires auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France au 14, rue Bergère – 75009 PARIS, FRANCE, Service Legal – Corporate – adresse mail : AMFR.CORPORATELEGAL@bnpparibas.com, ou leur seront adressés sans frais, sur demande de leur part envoyée à SICAV BNP PARIBAS PERSPECTIVES, 1, boulevard Haussmann – 75009 Paris, France, à l'attention du Service Legal – Corporate – code ACI : CBD02E1 – adresse mail : AMFR.CORPORATELEGAL@bnpparibas.com. Nous recommandons aux actionnaires qui feront cette demande de bien vouloir préciser leur adresse email en vue de s'assurer de la bonne réception des documents.

Le Conseil d'Administration

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeH7XP57c

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeH7XP57c>

